

chose, et vous vous appuyez parfois sur des autorités de valeur bien moindre.

Il y a, dans l'étude de la question, une distinction à faire ; cette opinion que l'empereur Claude prit la parole en faveur des habitants de la Gaule chevelue et non pour Lugdunum est fort ancienne ; on la trouve expressément annoncée dans nos anciens historiens ; et elle est le fait principal.

Mais cette autre opinion que Lugdunum, déjà en possession d'amples droits, était désintéressé dans le débat, et qu'il ne s'est nullement agi de cette cité dans le discours de l'empereur, cette opinion, intimement liée à la première, n'a été nettement formulée que dans ces derniers temps, M. Zell l'exprime ainsi : *Nam Lugdunum qua de re infra videbimus, romanam civitatem optimo jure jam tum fortasse habuit...* Nul écrivain ne l'a énoncée en termes si clairs et si développés que l'a fait M. de Boissieu. Aucun livre, à ma connaissance, n'a si nettement déterminé la position de Lugdunum, en ce qui concerne le discours au sénat de l'empereur Claude (1).

Ainsi, dans deux ouvrages publiés à Lyon à la même époque,

(1) Lorsque j'ai soutenu et développé la même opinion dans l'édition municipale de la Monographie de la table de Claude, je n'avais pas lu encore le chapitre qui est consacré au bronze de Lyon dans l'ouvrage de M. de Boissieu ; des motifs qu'il serait inutile d'indiquer ainsi ne me l'avaient pas permis ; mais j'étais arrivé à la même conclusion, par une conséquence forcée. Ainsi, après avoir établi que Lugdunum était une colonie romaine et n'avait jamais été autre chose, j'arrivais nécessairement à cette déduction inévitable que Lugdunum, colonie romaine et colonie privilégiée, n'avait pas à réclamer des droits dont elle jouissait en vertu de son état politique. Cette question a été discutée à fond dans mes entretiens avec M. Grégorj. Tout mon chapitre était établi sur ce fait que la cité de Lugdunum était absolument désintéressée dans le discours de l'empereur, d'après cette considération décisive que Lugdunum était colonie romaine ; le Recueil des inscriptions latines et la Monographie de la table de Claude ont été écrits dans le même temps ; mais, toutefois, la publication du chapitre de M. de Boissieu qui traite du bronze de Lyon, a précédé celle de mon travail, ce que je déclare très volontiers.